

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 11 juillet 2023 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Lots 6 521 708 et 6 521 709 chemin Ricard

Objet de la demande de dérogation mineure 2023-0030:

Demande de dérogation mineure visant à permettre la subdivision d'un lot ayant un frontage de 12,17 mètres, plutôt que les 30 mètres qui sont minimalement prescrits à la réglementation.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce vendredi 23 juin 2023.



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière